

DOCUMENTS D'OBJECTIFS  
DEZ ZONES HUMIDES DU MARENSIN

*Tome 3*  
*Catalogue d'actions*

Natura 2000

Association  
MARENSIN NATURE



## CATALOGUE D' ACTIONS

### 1.

#### Définitions des actions

Les actions de gestion présentées ci-dessous sont les mesures à appliquer afin d'atteindre les objectifs globaux et opérationnels décrits dans le Tome 2.

Ces actions se présentent sous 3 formes :

- Les actions contractuelles ;
- Les actions « Hors contrat » ;
- Les actions d'accompagnement.

#### Les actions contractuelles

Deux types de contrats existent à l'attention des exploitants agricoles et à l'attention des propriétaires fonciers non exploitants : MAE ou Contrat Natura 2000 ?

- **Les Mesures Agri-environnementales (MAE)** sont sous forme d'un contrat d'exploitation qui cible l'exploitant agricole. Les mesures doivent être choisies parmi celles listées dans la synthèse régionale agri-environnementale. Il est à noter que le montant minimum pour 5 ans est de 1 000 €.

Est éligible toute personne physique ou morale exerçant une activité agricole dans les conditions définies à l'article R 311-1 du code rural "Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent."

Sont exclus du dispositif MAE les personnes de moins de 18 ans et de plus de 60 ans, celles ayant fait valoir leur droit à la retraite et celles ne ressortissant pas d'un Etat membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen.

- **Le contrat Natura 2000 (noté CN2000 dans le catalogue ci-dessous)** a pour seul objectif la préservation des espèces et habitats ayant justifiés la désignation du site. Le principal public visé est le propriétaire foncier. Les mesures doivent être choisies parmi celles listées dans l'annexe V de la circulaire de gestion n°162 du MEDD en date du 3 mai 2002. La présence avérée, sur les parcelles à engager, d'un habitat naturel ou d'une espèce d'intérêt communautaire inscrits dans la Directive est un préalable obligatoire à tout contrat. Le montant de ces contrats est évalué sur devis d'entreprise ou forfaitairement pour quelques mesures. Le remboursement intervient après acquittement des factures.

Les contrats ne pourront être signés que si les travaux prévus sont compatibles avec la police de l'eau et les autres codes en vigueur et que les contractants ont obtenus toutes les autorisations éventuelles nécessaires. Les parcelles doivent faire l'objet d'un diagnostic préalable afin de prendre en compte toutes les précautions nécessaires à la conservation du Vison d'Europe et autres.

Le tableau ci-dessous permet de différencier les personnes éligibles à une MAE et celles éligibles à un Contrat Natura 2000.

	Surface exploitée Déclarée comme primée au S2 jaune ou inscrite au relevé parcellaire MSA	Surface non exploitée Non déclarée comme primée au S2 jaune ni inscrite au relevé parcellaire MSA
<b>Bénéficiaire éligible aux MAE</b>	MAE	Contrat Natura 2000
<b>Bénéficiaire non éligible aux MAE</b>	Non éligible	Contrat Natura 2000

Cette règle interdit ainsi de conclure un contrat financé par le MEDD sur une parcelle bénéficiant déjà d'un contrat portant sur des mesures agro-environnementales (CAD, OLAE..).

Est éligible toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droit réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles incluses dans le site sur lesquelles s'appliquent la mesure contractuelle.

- **Les actions "Hors contrat" (notées HC)** sont les propositions de gestion à mettre en œuvre dans le cadre de l'animation mais qui ne relèvent pas de la contractualisation : expertise, suivi...
- **Les actions d'accompagnement (notées AA)** relèvent des actions d'animation ou d'information particulière non rattachées directement aux contrats.



Le tableau ci-dessous résume les mesures mises en œuvre pour répondre à chacun des objectifs.

Objectifs opérationnels	MAEt	Contrat Natura 2000	Charte
O1 – Conserver la nature du milieu		FA10 – FA11 – FA12 – FA13 – FA22 – FA23	EFOR3 – EFOR4 – EFOR5 – EMOH1 – EMOH2 – EMOH4 – RMOH1 – EMTB1 – EMTB2 – EMTB3
O2 – Conserver la naturalité du milieu		FA21 – FA24	EDPG4 – RFOR3 – RMTB1 – EETG4 – RETG3 – ELOI1 – ELOI2 – ELOI3 – ELOI5 – ELOI6 – FA25
O3 – Lutter contre les espèces exogènes végétales		FA11 – FA19	EDPG5 – RDPG2 – RFOR1 – RETG1
O4 – Conserver le corridor feuillu		FA12 – FA23 – FA24	EFOR1 – EFOR2 – EETG2 – RETG2
O5 – Maintenir les milieux ouverts	FA2 – FA3 – FA6 – FA8	FA1 – FA4 – FA5 – FA7 – FA9 – FA22	EMOH1 – RMTB3
O6 – Identifier les causes d'accélération anthropiques de l'eutrophisation et les supprimer ou les réduire	FA8	FA12 – FA14 – FA15 – FA21	EDPG2 – EDPG3 – EETG1 – EETG5
O7 – Identifier les sources de pollutions ponctuelle et chronique			EDPG2 – EDPG3 – EDUN1 – EDUN2 – FA25
O8 – Conserver le fonctionnement hydraulique		FA12 – FA14 – FA15 – FA16 – FA17 – FA18	RDPG1 – EFOR2 – EMOH2 – EMTB1 – RMTB1 – RMOH2 – EETG3 – ECOU1 – ECOU2 – RCOU1 – RCOU2
O9 – Conserver ou restaurer les niveaux d'eau et l'hydromorphie du sol		FA14 – FA15 – FA16 – FA17	EFOR5 – RMOH1 – RMOH2 – EMTB1 – EMTB2 – EETG1 – EETG3 – EETG6 – ECOU2 – RCOU1 – RCOU2
O10 – Limiter l'ensablement		FA12 – FA14 – FA15	ECOU2 – RCOU3 – ELOI4
O11 – Lutter contre les espèces exogènes animales		FA19	EDPG5 – RDPG2 – EETG7 – ELOI7
O12 – Limiter les risques de mortalité directe		FA20 – FA21	EDPG4 – EMOH3 – EMOH4 – EETG2 – EDUN1 – EDUN3 – RDUN1
O13 – Restaurer les continuités écologiques		FA14 – FA15 – FA18 – FA20	
O14 – Conserver la mosaïque de milieux favorables	FA2 – FA3 – FA6 – FA8	FA1 – FA4 – FA5 – FA7 – FA9 – FA16 – FA17 – FA22 – FA24	EFOR1 – RFOR2 – EMOH4

Le catalogue d'actions est propre à chaque site Natura 2000. Cependant, les mesures à mettre en œuvre étant très proches, un seul catalogue a été rédigé. Le tableau ci-dessous permet de connaître quelles actions sont éligibles pour chacune des Zones Spéciales de Conservation et pour la Zone de Protection Spéciale du Courant d'Huchet.

<b>Fiche Action</b>	<b>ZH Arrière Dune du Marensin</b>	<b>ZH Etang de Léon</b>	<b>ZH Moliets, la Prade et Moisans</b>	<b>ZPS Courant d'Huchet</b>	<b>Page</b>
FA 1	X	X	X	X	5
FA 2	X	X	X		6
FA 3	X	X	X		7
FA 4	X	X	X		8
FA 5	X	X	X		9
FA 6	X	X	X		10
FA 7	X	X	X	X	11
FA 8	X	X	X		12
FA 9	X	X	X	X	13
FA 10	X	X			14
FA 11	X	X	X		15
FA 12	X	X	X	X	16
FA 13	X	X	X	X	17
FA 14	X	X	X	X	18
FA 15	X	X	X	X	19
FA 16	X	X	X	X	20
FA 17	X	X	X		21
FA 18	X	X	X		22
FA 19	X	X	X		23
FA 20	X	X	X		24
FA 21	X	X	X	X	25
FA 22	X	X	X	X	26
FA 23	X	X		X	27
FA 24	X	X		X	28
FA25		X		X	29

## Fiche Action – 1

Priorité 3

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
198	6	82

Coût estimé :  
**Sur devis  
ou au forfait  
de 510 à 1 240 €/ ha  
/intervention**



**Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenin**

tome 3  
Catalogue d'actions

## A32301 P - Chantier lourd de restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

**Objectif de l'action** - Cette action vise l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. Elle s'applique aux surfaces moyennement à fortement embroussaillées.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Cladiaies 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Fadet des laîches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304.

### Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation des travaux – 15 août au 15 octobre
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Pas de retournement, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux
- Ne pas assécher, imperméabiliser, remblayer ou mettre en eau
  - Ne pas fertiliser, ni amender, ni utiliser de produits phytosanitaires si cela n'a pas été prévu dans le DOCOB

### Engagements rémunérés éligibles

- Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Dessouchage ou Rabotage des souches
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Arrasage des touradons
- Frais de mise en décharge
- Etudes et frais d'expert à hauteur de 12 % maximum du coût total
  - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** - Cette action est complémentaire des actions d'entretien des milieux ouverts(A32303P, A32303R, A32304P, A32305P).

## Fiche Action – 2

Priorité 3

MAE

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
198	6	82

Coût :  
336 € / ha / an



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenin

tome 3  
Catalogue d'actions

## AQ\_MARE\_EM1 – Ouverture de parcelle embroussaillée

**Objectif de l'action** – Cette action va permettre la restauration de milieux ouverts prairiaux en déprise agricole, dans l'intérêt de plusieurs espèces cibles et permettre aux exploitants agricoles d'intégrer ces parcelles à l'assolement de leur exploitation afin d'en assurer une gestion et une valorisation agricole par la fauche

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Cladiciaies 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304.

### Recommandations non rémunérées

- Lors du débroussaillage en année 1, exportation de la matière végétale si formation d'un tapis dense de résidus de broyats
- Exportation des arbres les plus importants par débusquage ou treuillage

### Engagements rémunérés

#### OUVERT\_01 - 201 € HT/ha/an (p8 = 3)

- Faire établir par une structure agréée un programme des travaux d'ouverture et d'entretien, à la parcelle.
- Tenue obligatoire d'un cahier d'enregistrement des pratiques culturales et phytosanitaires : interventions mécaniques (engins et outils) localisation, dates, apports d'intrants.

#### Travaux d'ouverture – ANNEE 1

- Ouverture de parcelles, ou de parties de parcelles selon le diagnostic, la 1ère année : débroussaillage, gyrobroyage ou manuel, avec exportation. Réalisation possible des travaux en deux tranches annuelles pour des parcelles sup. à 1 ha.
- Conciliation des impératifs écologiques et des conditions favorables aux interventions mécaniques en zones humides. Respecter les périodes autorisées de travaux d'ouverture, soit du 15 septembre au 30 octobre.
- Mise en défens temporaire des mégaphorbiaies éventuelles, diagnostiquées en état initial

#### Travaux d'entretien – ANNEE 2 à 5

- Maîtriser les rejets ligneux et autres espèces végétales (type Rubus sp.) sous un taux de recouvrement inférieur à 5 %
- Régénération de prairie sous réserve du diagnostic préalable et du constat de l'échec d'une régénération naturelle à n1 et n2. Le cas échéant, implantation par semences locales adaptées aux conditions stationnelles, en année 3.
- Travaux annuels d'entretien : fauche annuelle à partir de juillet et contrôle par broyage mécanique (hors engin lourd) à n2, n3 et n4.
- Respecter les périodes autorisées pour les travaux d'entretien mécanisé, soit du 15 septembre au 30 octobre.
- Absence de tout traitement phytosanitaire, y compris en phase de débroussaillage.
- Ecobuage et brûlis interdits

#### HERBE\_03 - 135 € HT/ha/an

- Absence totale d'apports fertilisants minéraux NPK et organique, y compris compost. La restitution par pâturage n'est pas concerné.
- Absence d'apports de chaux

**Cumul** - Interdiction de cumul avec les actions AQ\_MARE\_PF\_1 ou 2 et AQ\_MARE\_PP\_1; AQ\_MARE\_EM\_2.

## Fiche Action - 3

Priorité 3

MAE

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
198	6	82

Coût :  
351 € / ha / an



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## AQ\_MARE\_EM2 – Ouverture de parcelle embroussaillée et entretien par pâturage

**Objectif de l'action** – Cette action va permettre la restauration de milieux ouverts prairiaux en déprise agricole, dans l'intérêt de plusieurs espèces cibles et permettre aux exploitants agricoles d'intégrer ces parcelles à l'assolement de leur exploitation afin d'en assurer une gestion et une valorisation agricole comme parcours de pâture.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Cladiciaies 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304.

### Recommandations non rémunérées

- Lors du débroussaillage en année 1, exportation de la matière si formation d'un tapis dense de résidus de broyats
- Exportation des arbres les plus importants par débusquage ou treuillage

### Engagements rémunérés

#### OUVERT\_01 - 201 € HT/ha/an (p8 = 3)

- Faire établir par une structure agréée un programme des travaux d'ouverture et d'entretien, à la parcelle.
- Tenue obligatoire d'un cahier d'enregistrement des pratiques culturales et phytosanitaires : interventions mécaniques (engins et outils) localisation, dates, apports d'intrants.

#### Travaux d'ouverture – ANNEE 1

- Ouverture de parcelles, ou de parties de parcelles selon le diagnostic, la 1ère année : débroussaillage, gyrobroyage ou manuel, avec exportation. Réalisation possible des travaux en deux tranches annuelles pour des parcelles sup. à 1 ha.
- Conciliation des impératifs écologiques et des conditions favorables aux interventions mécaniques en zones humides. Respecter les périodes autorisées de travaux d'ouverture, soit du 15 septembre au 30 octobre.
- Mise en défens temporaire des mégaphorbiaies éventuelles, diagnostiquées en état initial

#### Travaux d'entretien – ANNEE 2 à 5

- Maîtriser les rejets ligneux et autres espèces végétales (type Rubus sp.) sous un taux de recouvrement inférieur à 5%.
- Régénération de prairie sous réserve du diagnostic préalable et du constat de l'échec d'une régénération naturelle à n1 et n2. Le cas échéant, implantation par semences locales adaptées aux conditions stationnelles, en année 3.
- Travaux annuels d'entretien : Pâturage extensif annuel et contrôle des refus par broyage mécanique (hors engin lourd) à n2 et n4. Fauche annuelle complémentaire possible.
- Respecter les périodes autorisées pour les travaux d'entretien mécanisé, soit du 15 septembre au 30 octobre.
- Absence de tout traitement phytosanitaire, y compris en phase de débroussaillage.
- Ecobuage et brûlis interdits

#### HERBE\_03 - 135 € HT/ha/an

- Absence totale d'apports fertilisants minéraux NPK et organique, y compris compost.
- Absence d'apports de chaux

#### HERBE\_04 - 33 € HT/ha/an

- Respect du chargement moyen à la parcelle de 0.6 à 1.4 UGB/ha.

**Cumul** - Interdiction de cumul avec les actions AQ\_MARE\_PF\_1 ou 2 et AQ\_MARE\_PP\_1; AQ\_MARE\_EM\_1.



Fiche Action - 4

Priorité 3

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
198	6	82

Coût estimé :  
Sur devis  
ou au forfait\*



## A32303 P – Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique

**Objectif de l'action** - Cette action a pour objectif de financer les équipements pastoraux nécessaires à la mise en place d'une gestion pastorale sur des milieux ouverts.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Cladiaies 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304.

### Engagements non rémunérés

- Respect des périodes d'autorisation des travaux – 15 août au 15 octobre
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

### Engagements rémunérés

- Temps de travail pour l'installation des équipements
- Equipements pastoraux : clôtures (fixes ou mobiles, parcs de pâturage, clôture électrique, batteries...), abreuvoirs, bacs, tonnes à eau, robinets flotteurs..., aménagements de râteliers et d'auges au sol pour l'affouragement, abris temporaires, installation de passages canadiens, de portails et de barrières, systèmes de franchissement pour les piétons.
  - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** - Cette action ne peut être souscrite qu'en complément de l'action A32303R.

\* Achat et pose de clôture 6.5€/ml, achat et installation d'un râtelier 300 €, achat et installation d'une tonne à eau 1000€.

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Fiche Action - 5

Priorité 3

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
198	6	82

Coût estimé :  
Sur devis

ou au forfait  
de 420 à 1 120 €/ ha /an  
30 €/km pour le transport



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenin

tome 3  
Catalogue d'actions

## A32303 R – Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique

**Objectif de l'action** - Cette action vise la mise en place d'un pâturage d'entretien afin de maintenir les milieux ouverts et de favoriser les mosaïques végétales. Il s'agit aussi d'adapter le pâturage aux caractéristiques écologiques du milieu.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Cladiaies 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304.

### Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation de pâturage
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques pastorales
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Ne pas fertiliser la surface, pas de travail du sol, de retournement ou de mise en culture, de drainage, de boisement

### Engagements rémunérés

- Gardiennage, déplacement et surveillance du troupeau
  - Entretien d'équipements pastoraux (clôtures, points d'eau, aménagements d'accès, abris temporaires, ...)
  - suivi vétérinaire
  - Fauche des refus
  - Etudes et frais d'expert
  - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** - Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieux (A32301P et A32302P).

## Fiche Action - 6

Priorité 3

MAE

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
198	6	82

Coût :

351 € / ha / an



### AQ\_MARE\_PP1 – Gestion pastorale des surfaces en herbe avec absence totale de fertilisation

**Objectif de l'action** – Cette action va maintenir le pâturage sur ces surfaces, en orientant les pratiques de façon à maintenir l'intérêt écologique de ces habitats et permettre l'expression d'une diversité écologique par la préservation d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Cladiciaies 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loure d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304.

#### Engagements rémunérés

##### SOCLEH01 - 76 € /ha/an

- Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).
- Mode de gestion principal par pâture.
- Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant à lutter contre les plantes invasives\* conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées ».
- Maîtrise des refus et des ligneux par fauche et/ou gyrobroyage
- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé

##### HERBE\_01 - 17 € /ha/an

- Enregistrement des pratiques de pâturage et des interventions mécaniques

##### HERBE\_03 - 135 € /ha/an

- Absence totale d'apports fertilisants minéraux NPK et organique, y compris compost. La restitution par pâturage n'est pas concerné.
- Absence d'apports de chaux

##### HERBE\_09 - 53 € /ha/an

- Faire établir, par une structure agréée, un plan de gestion pastorale pour les parcelles engagées incluant un diagnostic de l'unité pastorale
- Mise en œuvre du plan de gestion pastoral sur les surfaces engagées

**Cumul** - Interdiction de cumul avec les actions AQ\_MARE\_PF\_1, AQ\_MARE\_EM\_1 ou 2.

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Fiche Action - 7

Priorité 3

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
198	6	82

Coût estimé :  
Sur devis  
ou au forfait  
de 510 à 2 010 €/ ha  
/intervention



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## A32304 R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts

**Objectif de l'action** – L'action vise à mettre en place une fauche pour l'entretien des milieux ouverts hors d'une pratique agricole. Cette fauche peut être nécessaire pour maintenir une grande diversité biologique dans les prairies naturelles, comme le rappellent les cahiers d'habitats agropastoraux. Cette pratique de gestion peut être mise en œuvre autant de fois qu'il est jugé nécessaire par le Docob au cours du contrat (fauche annuelle, triennale...). Les fauches mécaniques et manuelles sont éligibles dans le cadre de cette action.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Cladiaies 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304.

### Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation de fauche – après le 15 août
  - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

### Engagements rémunérés

- Fauche manuelle ou mécanique
- Défeutrage (enlèvement de biomasse en décomposition au sol)
- Conditionnement
- Transport des matériaux évacués
- Frais de mise en décharge
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** - Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieu (A32301P et A32302P).

## Fiche Action - 8

Priorité 3

MAE

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
198	6	82

Coût :  
351 € / ha / an



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

### AQ\_MARE\_PF1 – Gestion par fauche des surfaces en herbe avec absence totale de fertilisation

**Objectif de l'action** – Cette action va encourager la gestion par fauche des prairies permanentes en limitant au maximum l'emploi de fertilisants et en maintenant en défens 3% des surfaces engagées.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Cladiciaies 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304.

#### Engagements rémunérés

##### SOCLEH01 - 76 € /ha/an

- Absence de destruction des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement...).
- Mode de gestion principal par pâture.
- Sur les parcelles engagées, absence de désherbage chimique, à l'exception des traitements localisés visant à lutter contre les plantes invasives\* conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées ».
- Maîtrise des refus et des ligneux par fauche et/ou gyrobroyage
- Absence d'écobuage ou de brûlage dirigé

##### HERBE\_01 - 17 € /ha/an

- Enregistrement des pratiques de pâturage et des interventions mécaniques

##### HERBE\_03 - 135 € /ha/an

- Absence totale d'apports fertilisants minéraux NPK et organique, y compris compost. La restitution par pâturage n'est pas concerné.
- Absence d'apports de chaux

##### MILIEU\_01 - 33 € /ha/an

- Faire établir chaque année, avec une structure agréée, un plan de localisation des zones à mettre en défens au sein des surfaces engagées dans la mesure, au plus tard le 30 mai
- Respect de la surface à mettre en défens pendant la période déterminée, selon la localisation définie avec la structure compétente. Fauche possible après le 1er août.

**Cumul** - Interdiction de cumul avec les actions AQ\_MARE\_PP\_1, AQ\_MARE\_EM\_1 ou 2.

## Fiche Action - 9

Priorité 2

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
198	6	82

Coût estimé :  
Sur devis  
ou au forfait  
de 510 à 1 140 €/ ha  
/intervention



## A32305 R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger

**Objectif de l'action** – Lorsque l'embroussaillage d'une surface est limité, cette action peut s'appliquer afin de limiter ou de contrôler la croissance de certaines taches arbustives, ou pour réaliser un broyage ou un gyrobroyage d'entretien sur des zones de refus ou pour certains végétaux particuliers (comme la fougère aigle, la callune, la molinie ou les genêts par exemple).

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Cladiales 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304.

### Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation des travaux – 15 août au 15 octobre
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)
- 

### Engagements rémunérés

- Tronçonnage et bûcheronnage légers
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Arrasage des touradons
- Frais de mise en décharge
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
- 

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – Cette action est complémentaire des actions d'ouverture de milieu (A32301P et A32302 P).

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marensin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Fiche Action - 10

Priorité 3

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
191	0	48

Coût estimé :  
**Sur devis**



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenaisin

tome 3  
Catalogue d'actions

## A32307 P – Décapage et étrépage sur de petites placettes en milieux humides

**Objectif de l'action** – Cette action de rétablissement comprend l'élimination d'individus ligneux et les opérations d'étrépage. L'étrépage consiste à retirer une couche superficielle de sol tourbeux d'une épaisseur variable dans un milieu en voie d'eutrophisation ou d'évolution naturelle. Ce retrait de la couche la plus riche en nutriments permet d'atteindre des niveaux pédologiques nutritivement plus pauvres, restaurant ainsi le caractère oligotrophe des sols, où peuvent s'exprimer une multitude de plantes pionnières issues des banques de graines présentes dans la tourbe. Dans les zones tourbeuses, l'élimination de quelques individus ligneux permet aussi le relèvement du niveau de la nappe et la conservation de certaines espèces hygrophiles et de la strate muscinale.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières hautes actives 7110\*  
Tourbières dégradées 7120, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220.

### Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation des travaux – 15 août au 15 octobre
- Interdiction de retournement du sol, de mise en culture, de semer ou de planter des végétaux, de drainer, de remblayer, de fertiliser ou d'amender
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

### Engagements rémunérés

- Tronçonnage et bûcheronnage légers
- Dessouchage
- Rabotage des souches
- Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)
- Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits
- Frais de mise en décharge
- Décapage ou étrépage manuel ou mécanique
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** –A32305E, A32314P et R, A32315P, A32323P.

## Fiche Action - 11

Priorité 2

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
320	30	650

Coût estimé :  
Sur devis



### A32310 R – Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles

**Objectif de l'action** – Le faucardage consiste à couper les grands héliophytes et hydrophytes à niveau de l'eau depuis le bord ou d'une barge ou dans l'eau. L'action vise essentiellement l'entretien des étangs d'arrière dune, des marais inondés voire des rivières en complément de l'action concernant l'entretien des ripisylves et des berges. Cette action est équivalente à celle concernant les chantiers d'entretien par une fauche ou un broyage. Cependant les caractéristiques aquatiques du milieu nécessitent l'utilisation d'un matériel adapté et de précautions supplémentaires (intensité des interventions).

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Lacs eutrophes naturels 3150, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304, Lamproie de planer 1096, Lamproie marine 1095, Fluteau nageant 1831

#### Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation des travaux : en dehors période nidification des oiseaux pour les héliophytes
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

#### Engagements rémunérés

- Faucardage manuel ou mécanique
- Coupe des roseaux
- Evacuation des matériaux
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – actions complémentaires : A32311P et R, A32314P et A32315P.

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marensin

tome 3  
Catalogue d'actions



## Fiche Action - 12

Priorité 1

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
472	42.5	786

Coût estimé :  
Sur devis



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marensin

tome 3  
Catalogue d'actions

### A32311 P et R- Restauration et entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

**Objectif de l'action** – L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles. Au titre de Natura 2000, la gestion de la végétation des berges est utile à divers titres : L'éclaircissement d'un cours d'eau est un paramètre important pour la qualité des habitats piscicoles. La ripisylve constitue un milieu de prédilection pour certains mammifères comme le Vison d'Europe ou la Loutre. Les digues et levées bordant les milieux aquatiques constituent souvent des sites de nidification et des zones refuges pour plusieurs espèces d'oiseaux.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Rivières des étages planitiaire à montagnard 3260, Mégaphorbiaies 6430, Forêts alluviales 91E0, Dunes boisées 2180, Lacs eutrophes naturels 3150, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304, Lamproie de planer 1096, Lamproie marine 1095, Fluteau nageant 1831

#### Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation des travaux – 15 août au 15 octobre
- Interdiction de paillage plastique
- Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches
- Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)
- Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

#### Engagements rémunérés

Ouverture à proximité du cours d'eau :

- Coupe de bois
- Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe
- Broyage au sol et nettoyage du sol

Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :

- Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat.

Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau :

- Plantation, bouturage
- Dégagements
- Protections individuelles

Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits

Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain...)

Etudes et frais d'expert

Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – actions complémentaires : A32310R, A32324

## Fiche Action - 13

Priorité 1

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
320	30	650

Coût estimé :  
**Sur devis**



### A32313 P – Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau

**Objectif de l'action** – L'envasement ou l'ensablement des étangs, lacs et plans d'eau peut conduire à la perte de leur intérêt écologique. Les opérations éligibles dans le cadre de cette action doivent permettre de lutter contre ces phénomènes et de préserver des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Lacs eutrophes naturels 3150, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304, Lamproie de planer 1096, Lamproie marine 1095, Fluteau nageant 1831

#### Engagements non rémunérés

- Période d'autorisation des travaux
- Pas de traitement herbicides dans et sur les bordures des étangs, lacs et plans d'eau
- Pas de fertilisation chimique de l'étang
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

#### Engagements rémunérés

- Utilisation de dragueuse suceuse ou de pelles hydrauliques
- Décapage du substrat
- Evacuation des boues ou sables
- Pose de moine et/ou de système de rétention des sédiments sur des plans d'eau artificiels existants
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – actions complémentaires : A32310 R.

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## Fiche Action - 14

Priorité 1

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
1010.1	106	1171

Coût estimé :  
**Sur devis**



### A32314 P – Restauration des ouvrages de petites hydrauliques

**Objectif de l'action** – Cette action vise des investissements pour la création, la restauration ou la modification de fossés, d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eaux, de seuils l'enlèvement de drains. La gestion de ces ouvrages est prévu dans le cadre de l'action A32314R.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Lacs eutrophes naturels 3150, Eaux oligotrophes très peu minéralisées 3110, Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3130, Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Tourbières de transition et tremblante 7140, Dépressions sur substrats tourbeux 7150, Cladiaies 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Forêts alluviales 91E0, Dunes boisées 2180, Dépressions humides intradunales 2190, Rivières des étages planitiaire à montagnard 3260, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304, Lamproie de planer 1096, Lamproie marine 1095.

#### Engagements non rémunérés

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

#### Engagements rémunérés

- Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale
- Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage
- Opération de bouchage de drains
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – Pas d'interdiction de cumul

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## Fiche Action - 15

Priorité 1

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
1010.1	106	1171

Coût estimé par ha :

**Sur devis selon les milieux et le niveau d'intervention**



## A32314 R – Gestion des ouvrages de petites hydrauliques

**Objectif de l'action** – Le maintien ou le rétablissement d'un bon état de conservation de certaines espèces et certains habitats est lié au maintien des conditions hydrologiques et hydrauliques locales. Cela peut nécessiter des prestations ponctuelles pour manipuler des vannes, batardeaux, clapets, buses et seuils.

L'action finance une quantité de temps définie à passer sur des sites pour surveiller le niveau d'eau et gérer les ouvrages hydrauliques en fonction des cotes retenues.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Lacs eutrophes naturels 3150, Eaux oligotrophes très peu minéralisées 3110, Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3130, Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Tourbières de transition et tremblante 7140, Dépressions sur substrats tourbeux 7150, Cladiaies 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Forêts alluviales 91E0, Dunes boisées 2180, Dépressions humides intradunales 2190, Rivières des étages planitiaire à montagnard 3260, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304, Lamproie de planer 1096, Lamproie marine 1095.

### Engagements non rémunérés

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

### Engagements rémunérés

- Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – actions complémentaires : A32314P

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marensin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Fiche Action - 16

Priorité 1

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
1010.1	106	1171

Coût estimé :  
Sur devis



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marensin

tome 3  
Catalogue d'actions

## A32315 P – Restauration et aménagement des annexes hydrauliques

**Objectif de l'action** – Cette action concerne les bras morts et bras annexes (secondaires) des cours d'eau qui héberge des habitats ou des espèces justifiant la désignation d'un site. Ces annexes peuvent être isolées complètement du chenal actif pendant l'étiage et ne plus être alimentées que par les relations avec les nappes. Elles peuvent aussi garder un lien avec le lit principal. L'action concerne donc des investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion des annexes hydrauliques dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats, y compris des investissements légers dans le domaine hydraulique.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Lacs eutrophes naturels 3150, Eaux oligotrophes très peu minéralisées 3110, Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3130, Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Tourbières de transition et tremblante 7140, Dépressions sur substrats tourbeux 7150, Cladiales 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Forêts alluviales 91E0, Dunes boisées 2180, Dépressions humides intradunales 2190, Rivières des étages planitiaire à montagnard 3260, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Grand rhinolophe 1304, Lamproie de planer 1096, Lamproie marine 1095.

### Engagements non rémunérés

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

### Engagements rémunérés

- Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (ex : enlèvement de digues, reconnexion...) sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau
- Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe, barrage-seuil, création de passages busés sous chaussée pour l'alimentation...
- Désenvasement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage
- Modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour
- Enlèvement raisonné des embâcles
- Ouverture des milieux
- Faucardage de la végétation aquatique
- Végétalisation
- Enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – Pas d'interdiction de cumul

## Fiche Action - 17

Priorité 2

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
150	10	100

Coût estimé :  
Sur devis



### A32316 P – Chantier de restauration de la diversité physique d'un cours d'eau et de sa dynamique érosive

**Objectif de l'action** – Cette action favorise la diversité des écoulements, de la nature des fonds et des hauteurs d'eau et privilégie la conservation d'un lit dynamique et varié plutôt qu'un cours d'eau homogène et lent. Des opérations plus lourdes de reméandrement, au besoin à partir d'annexes fluviales, peuvent être envisagées. Cette action comprendra donc certains éléments liés à la gestion intégrée de l'érosion fluviale : démantèlement d'enrochements ou d'endiguements ou autres opérations en lit mineur pour favoriser la dynamique fluviale.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Rivières des étages planitiaire à montagnard 3260, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, Lamproie de planer 1096, Lamproie marine 1095, Fluteau nageant 1831

#### Engagements non rémunérés

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

#### Engagements rémunérés

- Elargissements, rétrécissements, déviation du lit
- Apport de matériaux, pose d'épis, enlèvement ou maintien d'embâcles ou de blocs
- Démantèlement d'enrochements ou d'endiguements
- Protection végétalisée des berges (cf. A32311P pour la végétalisation)
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – Pas d'interdiction de cumul

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marensin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Fiche Action - 18

Priorité 2

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
0	0	0

Coût estimé :  
Sur devis



### A32317 P – Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons

**Objectif de l'action** – Cette action vise à conserver la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité, longitudinale mais aussi latérale, des habitats. Elle concerne principalement les poissons migrateurs.

Cette action est éligible hors des ouvrages désignés par le cadre réglementaire ci-dessous :

Le Code de l'Environnement (art L432-6) prévoit que "Dans les cours d'eau ou parties de cours d'eau et canaux dont la liste est fixée par décret, tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs. L'exploitant de l'ouvrage est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs. Les ouvrages existants doivent être mis en conformité, sans indemnité, avec les dispositions du présent article dans un délai de cinq ans à compter de la publication d'une liste d'espèces migratrices par bassin ou sous-bassin fixée par le ministre chargé de la pêche en eau douce et, le cas échéant, par le ministre chargé de la mer. "

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Loutre d'Europe 1355, Lamproie de planer 1096, Lamproie marine 1095

#### Engagements non rémunérés

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

#### Engagements rémunérés

- Effacement des ouvrages
- Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancrures dans le mur du seuil/barrage
- Installation de passes à poissons
- Toutes mesures compensatoires ou d'accompagnement d'effacement d'un seuil
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – Pas d'interdiction de cumul

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenaisin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Fiche Action - 19

Priorité 2

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
338.1	51.5	701

Coût estimé :  
Sur devis



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marensin

tome 3  
Catalogue d'actions

## A32320 P et R – Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable

**Objectif de l'action** – L'action concerne les chantiers de limitation d'une espèce animale ou végétale indésirable : espèce envahissante (autochtone ou exogène) qui impacte ou dégrade fortement l'état, le fonctionnement, la dynamique de l'habitat ou de l'espèce dont l'état de conservation justifie cette action. Une espèce indésirable n'est pas définie dans le cadre de la circulaire mais de façon locale par rapport à un habitat ou une espèce donnés. Ici sont particulièrement concernés : les jussies exogènes, le myriophylle du Brésil, le lagarosiphon, le baccharis, les écrevisses américaines, le vison d'Amérique, la tortue de Floride, le ragondin... (liste en annexe des chartes).

Certains secteurs sont très envahis (étang de Hardy) mais une intervention peut être nécessaire afin d'empêcher l'infestation de milieux attenants présentant des habitats d'intérêt communautaire prioritaire dont le site à la responsabilité (station de Lobélie de Dortmann par exemple).

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Lacs eutrophes naturels 3150, Eaux oligotrophes très peu minéralisées 3110, Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3130, Tourbières de transition et tremblante 7140, Mégaphorbicaies 6430, Dépressions humides intradunales 2190, Vison d'Europe 1356, Cistude d'Europe 1220.

### Engagements non rémunérés

Communs aux espèces animales ou végétales indésirables :

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)
- Lutte chimique interdite

Spécifiques aux espèces végétales :

Le bénéficiaire s'engage à **ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables** (exemple : lutte contre le robinier, puis ouverture brutale stimulant le drageonnage).

### Engagements rémunérés

Communs aux espèces animales ou végétales indésirables :

- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

Spécifiques aux espèces animales :

- Acquisition de cages pièges
- Suivi et collecte des pièges

Spécifiques aux espèces végétales

- Broyage mécanique des régénérations et taillis de faible diamètre
- Arrachage manuel (cas de densités faibles à moyennes)
- Coupe manuelle des arbustes ou arbres de petit à moyen diamètre
- Coupe des grands arbres et des semenciers
- Enlèvement et transfert des produits de coupe (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat)

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – Pas d'interdiction de cumul



Fiche Action - 20

Priorité 1

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
0	0	0

Coût estimé :  
Sur devis



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenin

tome 3  
Catalogue d'actions

## A32325 P – Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires

**Objectif de l'action** – L'action concerne la prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences).

Cette action est liée à la maîtrise de la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval, etc.

La mise en place d'ouvrages de franchissement (notamment temporaires) destinés à minimiser l'impact d'interventions sur l'environnement peuvent également être pris en charge dans le cadre de cette action ainsi que l'aménagement de passages inférieurs ou de passages spécifiques pour limiter l'impact des routes sur le déplacement de nombreuses espèces.

Cette action ne peut avoir lieu que pour des investissements anciens, tout nouveau projet d'infrastructures étant soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000. Les nouvelles infrastructures non soumises au régime d'évaluation des incidences peuvent être concernées suivant avis des services instructeurs.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Loutre d'Europe 1355, Vison d'Europe 1356

### Engagements non rémunérés

Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

### Engagements rémunérés

- Allongement de parcours normaux de voirie existante
- Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes...)
- Mise en place de dispositifs antiérosifs
- Changement de substrat
- Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables...) ou permanents
- Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant
- Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée
- Mise en place de passerelles sur des petits cours d'eau
- Mise en place de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – Pas d'interdiction de cumul

## Fiche Action - 21

Priorité 4

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
1010.1	106	1171

Coût estimé :  
Sur devis



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## A32326 P, F22714– Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact

**Objectif de l'action** – L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.

Cette action repose sur la mise en place de panneaux d'interdiction de passage ou de recommandations (pour ne pas détruire une espèce, par exemple).

Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking...), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Lacs eutrophes naturels 3150, Eaux oligotrophes très peu minéralisées 3110, Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes 3130, Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Tourbières de transition et tremblante 7140, Dépressions sur substrats tourbeux 7150, Cladiales 7210\*, Prairies à Molinies 6410, Mégaphorbiaies 6430, Forêts alluviales 91E0, Dunes boisées 2180, Vieilles chênaies 9190, Dépressions humides intradunales 2190, Rivières des étages planitiaire à montagnard 3260, Fadet des laïches 1071, Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1355, Cistude d'Europe 1220, Agrion de Mercure 1044, Cordulie à corps fin 1041, lucane cerf-volant 1083, Grand rhinolophe 1304, Lamproie de planer 1096, Lamproie marine 1095.

### Engagements non rémunérés

- Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut
- Respect de la charte graphique ou des normes existantes
- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

### Engagements rémunérés

- Conception des panneaux
- Fabrication
- Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu
- Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose
- Entretien des équipements d'information
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – Pas d'interdiction de cumul

## Fiche Action - 22

Priorité 2

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
195	2	40

Coût estimé par ha :  
Sur devis selon les milieux  
et le niveau d'intervention



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## F22701 – Création ou rétablissement de clairières ou de landes

**Objectif de l'action** – L'action concerne la création ou le rétablissement de clairières ou de landes dans les peuplements forestiers au profit des espèces ou habitats ayant justifié la désignation d'un site, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique. Cette action peut également concerner la gestion des forêts dunaires, et plus généralement les espaces non forestiers à forte valeur patrimoniale (tourbières...) qu'il faut protéger de la reconquête forestière. La création ou le rétablissement de clairières contribue au maintien de certaines espèces végétales ainsi que de plusieurs espèces d'oiseaux comme l'Engoulevent ou le Circaète jean-le-blanc. Les chiroptères peuvent également être favorisés par la mise en place d'un réseau de clairières du fait de la présence d'insectes.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Landes humides atlantiques 4020\*, Tourbières dégradées 7120, Prairies à Molinies 6410, Grand rhinolophe 1304.

### Engagements non rémunérés

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)

### Engagements rémunérés

- Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
- Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visées par le contrat
- Débroussaillage, fauche, broyage
- Nettoyage du sol
- Elimination de la végétation envahissante
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur
- 

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – pas d'interdiction de cumul.

## Fiche Action - 23

Priorité 2

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
22	0	20

Coût estimé par ha :  
Sur devis selon les milieux  
et le niveau d'intervention



## F22703 – Mise en œuvre de régénérations dirigées

**Objectif de l'action** – L'action concerne la mise en œuvre de régénérations dirigées spécifiques à certains habitats d'intérêt communautaire au bénéfice des habitats ayant justifié la désignation d'un site, selon une logique non productive.

Partant du principe que la régénération naturelle est à privilégier lorsqu'elle est possible (maintien de la diversité génétique, adaptation aux conditions stationnelles), cette action vise à conserver l'intégrité des habitats d'intérêt communautaire présentant une faible régénération ou pour lesquels une difficulté prononcée de régénération constitue une menace particulière.

On rappelle que la régénération réclame souvent du temps et que la plantation reste une solution de dernier recours lorsque le maintien du peuplement dans des conditions favorables à l'émergence du semis naturel reste inefficace. Ceci est d'autant plus vrai que le milieu est fragile et donc sensible à une intervention brutale.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Forêts alluviales 91E0, Dunes boisées 2180, Vieilles chênaies 9190

### Engagements non rémunérés

- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)

### Engagements rémunérés

- Travail du sol (crochetage)
- Dégagement de taches de semis acquis
- Lutte contre les espèces (herbacée ou arbustive) concurrentes
- Mise en défens de régénération acquise (protection individuelle ou clôture) et rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose de clôture
- Plantation ou enrichissement
- Transplantation de semis (en cas de difficulté à obtenir des individus en pépinière)
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – Pas d'interdiction de cumul

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## Fiche Action - 24

Priorité 2

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
22	0	20

Coût estimé :  
A l'arbre ou à l'ilot  
Plafond de 2000€/ha



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## F22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents

**Objectif de l'action** – L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescents en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires, ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive. En ce qui concerne les habitats forestiers du réseau français Natura 2000, à côté de la réalisation de travaux et autres interventions relativement classiques, des besoins forts ont été identifiés en matière d'augmentation du nombre d'arbres ayant dépassé le diamètre d'exploitabilité, atteint la sénescence, voire dépérissant, ainsi que d'arbres à cavité, de faible valeur économique mais présentant un intérêt pour certaines espèces.

La phase de sénescence des forêts est caractérisée par trois étapes : étape d'installation des espèces cavicoles (espèces primaires comme les pics, secondaires comme les chouettes, les chiroptères arboricoles), puis processus progressif de recyclage du bois mort par des organismes saproxyliques (insectes et champignons spécialisés) et au final par les décomposeurs (détritivores incorporant au sol les particules ligneuses décomposées dans un processus d'humification).

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** - Forêts alluviales 91E0, Dunes boisées 2180, Vieilles chênaies 9190, Grand rhinolophe 1304, lucane cerf-volant 1083

### Engagements non rémunérés

Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe.

### Engagements rémunérés

Les opérations éligibles consistent en le maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans, ainsi que d'éventuels études et frais d'experts.

L'engagement contractuel du propriétaire porte sur **une durée de 30 ans**. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement.

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

**Cumul** – Pas d'interdiction de cumul

## Fiche Action - 25

Priorité

CN2000

Surface potentiellement éligible :

ETL	MPM	ADM
?	0	0

Coût estimé :

Sur devis

De 6000 à 10000 €/km



## A32332 - Nettoyage manuel des dunes mobiles et du courant d'Huchet

**Objectif de l'action** – L'objectif de l'action est de préserver les habitats dunaires « laisses de mer » et les habitats aquatiques et semi-aquatiques de l'embouchure du courant d'Huchet qui accueillent une faune variée et d'intérêt patrimonial mais également les habitats adjacents comme le pied de dune ou l'estran. Le nettoyage mécanique et systématique des plages peut mettre en péril ces habitats avec une régression jusqu'à 80 % des espèces présentes. Un nettoyage sélectif manuel avec enlèvement des déchets anthropiques et maintien des laisses de mers permettrait la préservation des habitats et espèces qui y habitent. Cette fiche action a été élaborée collectivement dans le cadre des DOCOBs des dunes du littoral aquitain animés par l'ONF.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Végétations annuelles des laisses de mer 1210, Dunes mobiles embryonnaires 2110, Rivières des étages planitiaire à montagnard 3260, Gravelot à collier interrompu A138...

### Engagements non rémunérés

- Respect des dates de travaux
- Enregistrement des travaux : localisation, dates, statistiques sur la récolte de déchets, photographies avant, pendant et après
- Suspension des travaux mécaniques

### Engagements rémunérés

- Ramassage sélectif et manuel des macro-déchets anthropiques
- Formations préalables des agents
- Achat du matériel nécessaire à la collecte : gants, sacs réutilisables ou recyclés
- Evacuation des déchets
- Frais de mise en décharge ou incinération en site agréé
- Etudes et frais d'expert
- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur

**Documents d'enregistrement obligatoire** – Diagnostic préalable, plan de localisation avec photographies avant et après, factures détaillées ou cahier d'enregistrement des interventions

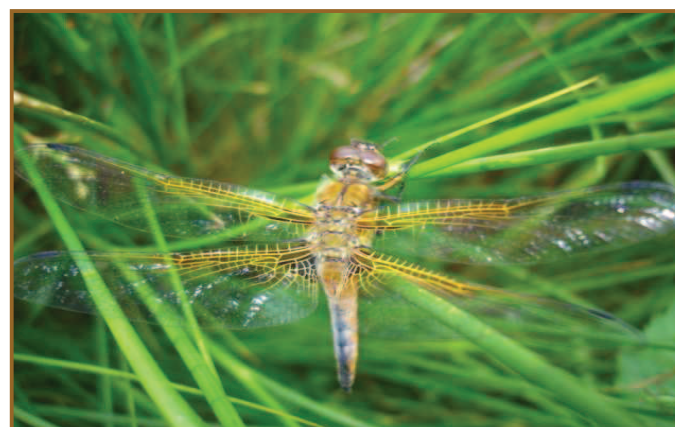
**Cumul** – Pas d'interdiction de cumul

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Les mesures Hors contrat et d'accompagnement

Mesures	HC	Accompagnement	Page
Inventaire du cortège d'espèces des mares dystrophes	X		31
Inventaire des sites de ponte de la Cistude	X		32
Inventaire du Fadet des laïches	X		33
Inventaire du territoire de chasse du Grand rhinolophe	X		34
Inventaire de l'entomofaune des mégaphorbiaies	X		35
Inventaire des insectes saproxyliques	X		36
Réaliser des profils turfigènes	X		37
Identifier les différents sylvofaciès	X		38
Expérimenter pour restaurer les communautés à Lycopode inondé	X		39
Étudier l'évolution des milieux face aux choix de gestion		X	40
Mettre en place une gestion concertée des niveaux d'eau sur les chaînes d'étangs et de réseau hydraulique		X	41
Informier et sensibiliser les usagers du milieu naturel et des espèces		X	42
Informier et sensibiliser les sylviculteurs		X	43
Formation spécifique des piégeurs		X	44



Mesure Hors contrat

Estimation :  
8 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X			



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenzin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Inventaire du cortège d'espèces des mares dystrophes

**Objectif de l'action** – La faune et la flore attachées aux mares dystrophes et à ces milieux lacustres constituent un enjeu de conservation majeur pour le site Natura 2000 « des zones humides de l'arrière dune du Marenzin ».

Les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du Docob nécessitent un apport de compléments et d'informations.

L'étude du cortège des mares dystrophes permettra de :

- Enrichir l'état des lieux du Docob
- Proposer des mesures de gestion pour conserver au mieux ces milieux
- Affiner le porté à connaissance lors d'évaluations d'incidence

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Mares dystrophes 3160

### Description

- Bibliographie, définition des protocoles
- Etudes et relevés de terrain
- Synthèse cartographique des données
- Réunion de suivi
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Rapport d'expertise
- Fiches espèces
- Cartographie

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation de l'étude

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, Réserve naturelle de l'Etang noir,...



Mesure Hors contrat  
ou  
animation

Estimation :  
10 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
	X		



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## Inventaire des sites de ponte de la Cistude

**Objectif de l'action** – La Cistude d'Europe, petite tortue d'eau douce est présente sur le site. Les inventaires réalisés dans le cadre du Docob ont permis de recenser des populations sur quelques stations.

Il est toutefois nécessaire de préciser les effectifs existants, d'évaluer la reproduction et de surtout de connaître les sites de ponte des populations de Cistude d'Europe. Ces connaissances pourront ensuite permettre une gestion raisonnée des milieux

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Cistude d'Europe 1220

### Description

- Bibliographie, définition des protocoles
- Etudes et relevés de terrain
- Synthèse cartographique des données
- Réunion de suivi
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Rapport de l'étude
- Cartographie

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation de l'étude

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50%, Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, Réserves naturelles, Conseil Général des Landes...

Mesure Hors contrat  
ou  
animation

Estimation :  
5 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X		X	



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## Inventaire du Fadet des laïches

**Objectif de l'action** – Le Fadet des laïches est principalement un papillon de plaine fréquentant les prairies, landes ou marais tourbeux à Molinie bleue ou à Choin noirâtre. Le Marenais et de façon globale les Landes font office de bastion français de l'espèce. Les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du Docob ont permis de mettre en évidence le manque de connaissance sur le site pour cette espèce.

L'inventaire de cette espèce permettra de :

- Enrichir l'état des lieux et le programme régional
- Proposer des mesures de gestion adaptées localement
- Affiner le porté à connaissance lors d'évaluations d'incidence

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Fadet des laïches 1071

### Description

- Bibliographie, définition des protocoles
- Etudes et relevés de terrain
- Synthèse cartographique des données
- Réunion de suivi
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Rapport d'expertise
- Cartographie

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation de l'étude

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, CEN Aquitaine, Réserves naturelles, Conseil Général des Landes

Mesure Hors contrat

Estimation :  
15 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X	X	X	



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Inventaire du territoire de chasse du Grand rhinolophe

**Objectif de l'action** – Le Grand rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins. Les données récoltées durant l'élaboration du Docob ont été établies en dehors de tout protocole, elles sont donc aucunement exhaustives et ne reflètent pas la distribution effective du site.

L'objectif de cette action est d'avoir un inventaire complet du territoire de chasse de l'espèce

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Grand rhinolophe 1304

### Description

- Bibliographie, définition des protocoles
- Etudes et relevés de terrain
- Synthèse cartographique des données
- Réunion de suivi
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Rapport de l'étude
- Cartographie

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation de l'étude

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

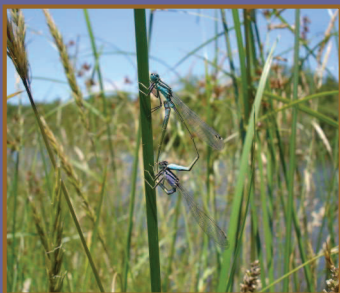
Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, Réserves naturelles, ONF , CEN Aquitaine, GCA

Mesure Hors contrat

Estimation :  
8 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X		X	



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenzin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Inventaire de l'entomofaune des mégaphorbiaies

**Objectif de l'action** – Les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du Docob ont permis de mettre en évidence le manque de connaissance sur le site pour de nombreuses espèces d'intérêt communautaire notamment pour l'entomofaune sur les habitats particuliers tels que les mégaphorbiaies. Rhopalocères et hyménoptères utilisent cet habitat et certaines espèces y sont inféodées, or ils sont très peu connus.

L'objectif de cette action est donc d'établir un recensement complet de l'entomofaune attachée aux mégaphorbiaies.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Mégaphorbiaies 6430

### Description

- Bibliographie, définition des protocoles
- Etudes et relevés de terrain
- Synthèse cartographique des données
- Réunion de suivi
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Rapport d'expertise
- Fiches espèces
- Cartographie

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation de l'étude

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, Réserves naturelles, CEN Aquitaine, CPIE Seignanx Adour...

Mesure Hors contrat

Estimation :  
15 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X		X	



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenzin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Inventaire des insectes saproxyliques

**Objectif de l'action** – Le site est nettement boisé, or les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du Docob ont permis de mettre en évidence le manque de connaissance pour de nombreux habitats d'intérêt communautaire dont les forêts alluviales, les dunes boisées,... Peu de comparaison peuvent être établies quant à l'état de conservation des forêts du site par rapport à d'autres sur le départements.

L'objectif de cette mesure est de rechercher des bio-indicateurs de l'état de conservation parmi les taxons de type insectes saproxyliques notamment.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Forêts alluviales 91E0, Dunes boisées 2180, Chênaie à molinie 9190

### Description

- Bibliographie, définition des protocoles
- Etudes et relevés de terrain
- Synthèse cartographique des données
- Réunion de suivi
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Rapport d'expertise
- Fiches espèces
- Bilan et proposition de gestion

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation de l'étude

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, Réserves naturelles, CEN Aquitaine, CPIE Seignanx Adour...

Mesure Hors contrat

Estimation :  
10 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X		X	



## Réaliser des profils turfigènes

**Objectif de l'action** – Le site possède un grand nombre de tourbière et marais tourbeux. Les processus d'évolution (stabilité, régression, colonisation) en regard des modes de gestion (non-intervention, humidification, qualité des eaux) sont des points importants. Les processus de turfigénèse en situation limnogène sont donc à étudier.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Tourbière de transition 7140

### Description

- Bibliographie, définition des protocoles
- Etudes et relevés de terrain
- Synthèse cartographique des données
- Réunion de suivi
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Rapport d'expertise
- Profils

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation de l'étude

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, Réserves naturelles, CBNSA...

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

Mesure Hors contrat

Estimation :  
10 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X			



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenaisin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Identifier les différents sylvofaciès

**Objectif de l'action** – Les inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du Docob ont permis de mettre en évidence le manque de connaissance pour de nombreux habitats d'intérêt communautaire tels que les forêts alluviales, les dunes boisées,... De nombreux faciès existent en fonction des milieux et des caractéristiques du biotope. Il serait utile de définir ces sylvofaciès locaux en fonction des gradients écologiques reconnus (trophie, hydromorphie, densité de peuplement...).

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* 91E0, Dunes boisées 2180, Chênaie à *molinie* 9190

### Description

- Bibliographie, définition des protocoles
- Etudes et relevés de terrain
- Synthèse cartographique des données
- Réunion de suivi
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Rapport d'expertise
- Profils

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation de l'étude

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, Réserves naturelles, Conseil général des Landes, ONF, CBNSA, CRPF Aquitaine...

Mesure Hors contrat

Estimation :  
8 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X		X	



## Expérimenter pour restaurer les communautés à Lycopode inondé

**Objectif de l'action** – Expérimenter des méthodes de gestion pour retrouver les communautés à lycopode inondé présents dans les milieux tourbeux.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Tourbières hautes actives 7110\*, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7120, Tourbières de transition et tremblante 7140, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion 7150

### Description

- Bibliographie, définition des protocoles
- Etudes et relevés de terrain
- Synthèse cartographique des données
- Réunion de suivi
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Rapport d'expertise

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation de l'étude

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, Réserves naturelles, CBNSA, Conseil général des Landes...

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenin

tome 3  
Catalogue d'actions



Accompagnement  
ou  
animation

Estimation :  
10 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X	X	X	X

## Étudier l'évolution des milieux face aux choix de gestion

**Objectif de l'action** – Évaluer l'évolution des milieux en fonction des choix de gestion mis en place sur les différents types de milieux

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* 91E0, Dunes boisées 2180, Chênaie à molinie 9190, Dépressions humides intradunales 2190, Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 3110, littorelletea uniflorae et/ou des isoeto-nanojuncetea 3130, Lacs eutrophes naturels 3150, Mares dystrophes naturelles 3160, Rivières des étages planitiaire à montagnard 3260, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* 4020, Prairies à molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6410, Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin 6430, Tourbières hautes actives 7110\*, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7120, Tourbières de transition et tremblante 7140, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion 7150, Végétation à Marisque 7210\*

### Description

- Cartographie des parcelles contractualisées
- Recherche de proto
- Etudes et relevés de terrain
- Synthèse des données
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Rapport d'expertise

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation de l'étude

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

Accompagnement

Estimation :  
30 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X	X	X	

## Mettre en place une gestion concertée des niveaux d'eau sur les chaînes d'étangs et de réseau hydraulique

### Objectif de l'action –

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses 3110, littorelletea uniflorae et/ou des isoeto-nanojuncetea 3130, Lacs eutrophes naturels 3150, Mares dystrophes naturelles 3160, Rivières des étages planitiaire à montagnard 3260, Cordulie à corps fin 1041, Agrion de Mercure 1044, Fadet des Laïches 1071, Lucane cerf 1095, Lamproie Marine 1096, Lamproie de Planer 1096, Cistude d'Europe 1220, Grand rhinolophe 1304, Loure d'Europe 1355, Vison d'Europe 1356, Fluteau nageant 1831

### Description

- Présentation des enjeux
- Réunions de concertation, confrontation des enjeux
- Synthèse et validation des mesures
- Réalisation d'un règlement d'eau
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Règlement d'eau
- Arrêté éventuel

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Mise en œuvre du règlement

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, ONEMA, Réserves naturelles, Conseil général des Landes cellule rivière



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

Accompagnement  
ou  
animation

Estimation :  
10 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X	X	X	



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenaisin

tome 3  
Catalogue d'actions

## Informier et sensibiliser les usagers du milieu naturel et des espèces

**Objectif de l'action – Sensibiliser le public pour éviter le dérangement des espèces et la dégradation des milieux**

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés –** Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* 91E0, Dunes boisées 2180, Chênaie à molinie 9190, Dépressions humides intradunales 2190, Eaux oligotrophes très peu mineralisées des plaines sablonneuses 3110, littorelletea uniflorae et/ou des isoeto-nanojuncetea 3130, Lacs eutrophes naturels 3150, Mares dystrophes naturelles 3160, Rivières des étages planitiaire à montagnard 3260, Landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* 4020, Prairies à molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 6410, Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin 6430, Tourbières hautes actives 7110\*, Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle 7120, Tourbières de transition et tremblante 7140, Dépressions sur substrats tourbeux du Rhynchosporion 7150, Végétation à Marisque 7210\*

Cordulie à corps fin 1041, Agrion de Mercure 1044, Fadet des Laïches 1071, Lucane cerf 1095, Lamproie Marine 1096, Lamproie de Planer 1096, Cistude d'Europe 1220, Grand rhinolophe 1304, Loutre d'Europe 1355, Vison d'Europe 1356, Fluteau nageant 1831

### Description

- Formations
- Sorties Natura 2000
- Création d'ateliers
- Communication : Internet, plaquettes, affichage...
- Animations diverses
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Feuilles de présence, évaluation des journées
- Produits de communication

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Réalisation du programme

**Modalités financières –** Nombre de jours

**Ressources financières –** FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement –** FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, Réserves naturelles, Conseil général des Landes, Communauté de communes, Pays...

Accompagnement  
ou  
animation

Estimation :  
10 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X		X	



Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenais

tome 3  
Catalogue d'actions

## Informer et sensibiliser les sylviculteurs

**Objectif de l'action** – les forêts galerie du site sont exploitées par les sylviculteurs, il paraît nécessaire de sensibiliser ces acteurs et les entreprises de travaux forestiers aux méthodes préférentielles à mettre en œuvre lors de l'exploitation des bois situés en zone Natura 2000.

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés** – Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* 91E0, Dunes boisées 2180, Chênaie à molinie 9190, Grand rhinolophe 1304, Vison d'Europe 1356

### Description

- Formations
- Sorties Natura 2000
- Création d'ateliers
- Communication : Internet, plaquettes, affichage...
- Animations diverses
- Toute autre opération éligible sur avis du service instructeur

### Rendu attendu

- Attestation de formation
- Compte rendu des formations
- Plaquette et autres documents de communication

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Feuille de présence et signature de charte éventuelle

**Modalités financières** – Nombre de jours

**Ressources financières** – FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement** – FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

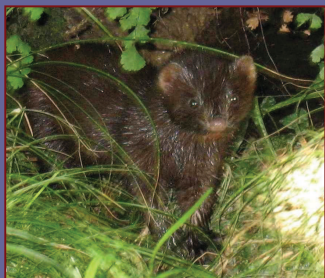
Structure animatrice dans le cadre de la mise en œuvre, Conseil régional, Conseil général des Landes, ONF, CRPF,...

Mesure Hors contrat

Estimation :  
5 jours/site

Sites concernés

ETL	MPM	ADM	ZPS
X	X	X	



## Formation spécifique des piégeurs

**Objectif de l'action – Lutte contre les espèces animales invasives**

**Habitats et espèces d'intérêt communautaire visés –** Vison d'Europe 1356, Loutre d'Europe 1356, Cistude d'Europe 1220

### Description

- S'assurer de la cohérence des actions mises en place par le réseau de lutte (piégeurs agréés ou non) et les objectifs du site
- Relayer l'information sur les moyens de lutte
- Suivre les données sur les captures et la dynamique des populations
- Suivi du réseau de piégeurs

### Rendu attendu

- Base de données des piégeurs et du matériel
- Nombre de procès verbaux
- Bilan des dégâts des communes

### Suivi de la mise en œuvre de l'action

Feuille de présence

**Modalités financières –** Nombre de jours

**Ressources financières –** FEADER, Etat, Agence de l'Eau,...

**Plans de financement –** FEADER = 50% , Etat = 50%, en l'absence d'autres financements

### Maître d'ouvrage potentiels et partenaires

Réserves naturelles, Conseil général des Landes, FDGDON, GREGE, Fédération des Chasseurs des Landes,...

Documents d'Objectifs  
Natura 2000  
des zones humides du Marenaisin

tome 3  
Catalogue d'actions